

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

LA DISPONIBILITÉ DES MÉDICAMENTS DESTINÉS À SOULAGER LA DOULEUR ET À TRAITER LES MALADIES DOIT ÊTRE UNIVERSELLE – L'OICS INVITE LES GOUVERNEMENTS ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À AGIR

Plus de 80 % de la population mondiale n'a pas accès, ou n'a qu'un accès insuffisant, aux médicaments antidouleur et souffre donc inutilement, d'après le supplément spécial au Rapport annuel de l'OICS publié aujourd'hui.

“Quatre-vingt-dix pour cent des drogues licites sont consommées par 10% de la population mondiale, en Australie, au Canada, aux États-Unis d'Amérique, en Nouvelle-Zélande et dans certains pays européens”, dit Hamid Ghodse, Président de l'OICS, dont il exprime ainsi l'inquiétude. Les populations de nombreux pays en Afrique, en Asie et dans certaines parties des Amériques ont un accès très restreint, voire nul, aux stupéfiants et substances psychotropes pour l'usage médical.

D'après l'OICS, les matières premières sont disponibles en quantités suffisantes pour répondre aux besoins médicaux de tous en analgésiques opioïdes. Toutefois, un certain nombre d'obstacles empêchent un accès satisfaisant à ces médicaments. Alors que le coût est souvent considéré comme le premier de ces obstacles, des préparations à prix modéré ont pu être distribuées dans un certain nombre de pays, ce qui prouve que les difficultés d'ordre économique peuvent être surmontées.

Les obstacles à une disponibilité suffisante de médicaments sont notamment liés à un défaut d'information des professions de santé, à des contraintes réglementaires, à des problèmes de distribution et à l'absence de politique sanitaire globale prévoyant une prise en charge de la douleur. Les systèmes de contrôle des drogues peuvent permettre de veiller à ce que les stupéfiants et les substances psychotropes soient disponibles en quantités suffisantes pour les besoins médicaux et scientifiques et, dans le même temps, de prévenir leur usage impropre ou illicite.

Une disponibilité insuffisante de médicaments placés sous contrôle peut priver des patients de leur droit à un traitement médical et au soulagement de leur douleur et de leur souffrance, mais une disponibilité excessive peut entraîner un usage détourné et, partant, une dépendance. Dans son rapport, l'OICS appelle l'attention sur le problème de l'usage détourné d'analgésiques, qui a, dans certains pays, dépassé le niveau de consommation de drogues illicites.

L'OICS prie instamment les gouvernements de donner suite, avec l'assistance de la communauté internationale, aux recommandations contenues dans son rapport, d'identifier les obstacles à une disponibilité suffisante et de prendre les mesures correctives qui s'imposent. Les recommandations de l'OICS portent sur l'ensemble des domaines touchant à la disponibilité de drogues à des fins médicales et scientifiques, dont la collecte de données statistiques sur les besoins licites, la législation, l'action pédagogique et la formation, les systèmes de contrôle nationaux et la prévention des détournements et de l'usage illicite.